

# ZABR

Zone Atelier Bassin du Rhône

## Séminaire d'échanges

L'observation sociale du fleuve :  
actualités et perspectives

Jeudi 02 février 2006,  
Archives Municipales de Lyon – Lyon (69)



Rhône-Alpes





# PROGRAMME

---

CONTEXTE ----- p. 3

## Session 1 : Gestion sédimentaire et approche sociale : le cas de la Drôme

10H30

**Décrypter les négociations de la régulation territoriale du domaine de l'eau : un atout pour la conduite de l'action publique**

*Sophie ALLAIN – INRA UMR SAD-APT, Paris* ----- p. 7

11H00

**Le droit des cours d'eau confronté à la complexité des hydrosystèmes**

*Aude FARINETTI, Institut du Droit de l'Environnement – Lyon* ----- p. 13

11H30

**Le milieu humain, condition de la gestion des cours d'eau**

*André VINCENT, La Maison du fleuve Rhône – Givors* ----- p. 25

## 12H15 – Déjeuner

## Session 2 : Plan décennal de restauration des Rhône court-circuités et apport des sciences sociales

14h15

**Elaboration et mise à l'épreuve d'une méthode pour rendre compte d'une dynamique sociale autour du programme de réhabilitation des Rhône court-circuités**

*Gilles ARMANI, La Maison du fleuve Rhône - Givors* ----- p. 37

14h45

**Suivre le parcours d'une action publique environnementale : approche sociologique de la restauration écologique des bras court-circuités de Montélimar et Donzère-Mondragon**

*Carole BARTHELEMY, Cemagref - Lyon* ----- p. 49

15h15

**Le Rhône, une scène de la gouvernance métropolitaine**

*Stéphanie BEAUCHENE, La Maison du fleuve Rhône - Givors* ----- p. 61

## Session 3 : Quelles perspectives pour une observation sociale du fleuve ?

15h45

**Temps d'échanges**

**Animation :** *Anne CLEMENS et Jean-Paul BRAVARD (ZABR), Philippe DUPONT (Agence de l'Eau RM&C), Jacky VIEUX et André VINCENT (La Maison du Fleuve Rhône)*

## 17H15 - Fin de journée



# C O N T E X T E

---

La mise en œuvre des politiques de gestion de l'eau et des milieux humides, notamment dans le contexte de la mise en application de la DCE, conduit désormais les gestionnaires à considérer leur environnement social et culturel.

L'application et l'évaluation de ces politiques nécessitent de prendre en compte, non seulement, les conditions sociales et culturelles à l'origine de ces politiques, mais également leurs effets sociaux, notamment en terme de pratiques et de représentations.

Les Sciences Humaines et Sociales doivent certes s'intéresser à la «demande sociale» mais surtout développer une observation fine et précise des interactions entre nature et société afin de renseigner scientifiques et décideurs sur les évolutions de la société au regard de la mise en oeuvre des politiques de gestion de l'eau.

La Maison du Fleuve Rhône s'emploie à répondre à cette attente. Dans le cadre de la ZABR, en partenariat avec l'Agence de l'Eau RM&C, elle a la charge d'initier une réflexion sur la mise en place d'un dispositif d'observation sociale du fleuve.

La journée devait permettre d'identifier les questions auxquelles les acteurs du Rhône, scientifiques, décideurs sont confrontés lorsqu'ils élaborent, mettent en œuvre des actions de restauration/gestion de milieux aquatiques : attentes, usages, représentations, participation des publics. Elle devait également poser les termes et les conditions d'une approche pluri-disciplinaire de la question du fleuve.

Cette journée était donc conçue, à la fois comme un temps de restitution des travaux relevant des sciences sociales réalisées dans le cadre de la ZABR, et comme un temps de co-construction d'un dispositif d'observation du fleuve.

Cette journée s'adressait aux acteurs du bassin du Rhône et de ses affluents.

- Gestionnaires de cours d'eau et de leurs bassins versants,
- Acteurs institutionnels territoriaux
- Scientifiques mobilisés autour de la gestion des milieux aquatiques.



# **GESTION SEDIMENTAIRE ET APPROCHE SOCIALE : LE CAS DE LA DROME**



# **Décrypter les négociations de la régulation territoriale du domaine de l'eau : un atout pour la conduite de l'action publique**

---

Sophie ALLAIN  
INRA UMR SAD-APT, Paris



# Décrypter les négociations de la régulation territoriale du domaine de l'eau : un atout pour la conduite de l'action publique

---

Sophie ALLAINI, INRA UMR SAD-APT, Paris

*L'objectif de cette communication est de montrer l'intérêt de l'analyse des négociations de la régulation territoriale du domaine de l'eau pour la conduite de l'action publique dans ce domaine. On s'appuie pour cela sur l'étude empirique de la prise en charge du problème de l'incision dans la Vallée de la Drôme<sup>2</sup>.*

## 1. Cadre de représentation et d'analyse de la gestion de l'eau

### 1.1. La gestion de l'eau : une question de régulation territoriale de l'anthroposystème-Eau

S'intéresser à la gestion du domaine de l'eau, c'est s'intéresser à la gestion d'un « anthroposystème » (Levêque et Van de Leeuw, 2003), c'est-à-dire à « *un système interactif entre deux systèmes constitués par un (ou des) sociosystème(s) et un (ou des) écosystème(s) naturel(s) et/ou artificialisé(s) s'inscrivant dans un espace géographique donné et évoluant dans le temps* » ; dans le cas d'une eau terrestre, l'inscription territoriale de cet anthroposystème est de l'ordre de la région, que celle-ci soit infra-nationale ou transfrontalière.

On considère que la gestion de l'anthroposystème-Eau pose fondamentalement une question de régulation territoriale (au sens d'une régulation régionale), c'est-à-dire d'ajustement entre les pratiques humaines actuelles et la préservation de l'écosystème pour les générations futures dans un territoire donné, par la construction et la mise en œuvre de dispositifs territoriaux adaptés ; le terme de dispositif renvoie ici à la fois à l'idée de configuration organisationnelle et de règles de gestion.

### 1.2. La négociation : le mode quasi-obligé, sinon explicite de régulation dans le domaine de l'eau

On considère que la négociation, c'est-à-dire la confrontation d'arguments divergents en vue de la construction d'un accord, est le mode quasi-obligé, sinon explicite de régulation dans le domaine de l'eau :

- parce que les interdépendances multiples dont celui-ci est l'objet au sein d'un territoire fait en général que nul ne peut imposer son point de vue de façon unilatérale ;
- parce que l'évolution du cadre réglementaire tend d'une part à renforcer la protection de la ressource en eau, donc à réduire les inégalités de pouvoir entre logiques économiques et logiques environnementales, et d'autre part à favoriser la participation du public, donc à multiplier la publicisation de points de vue différents.

---

<sup>1</sup>. E-mail : sophie.allain@tiscali.fr

<sup>2</sup>. Allain S., 2005 – La gouvernance de bassin à l'épreuve de la régulation politique de la gestion physique des cours d'eau dans la Vallée de la Drôme. In Allain S., 2005 (coord.) - Gouvernance de bassin et gestion physique des cours d'eau dans la Vallée de la Drôme. Programme « Territoires, environnement et nouveaux modes de gestion : la gouvernance en question » (CNRS-PEVS). INRA/GAPP-ENS Cachan, Institut de Droit de l'Environnement, Maison du Rhône, CEMAGREF.

Une négociation devient ainsi active dès lors que des divergences de points de vue s'expriment vis-à-vis d'une situation ou d'une action et sont en mesure de se faire prendre en compte dans la poursuite du processus.

Dans notre perspective d'analyse, il s'agit donc de rendre visible les négociations à l'œuvre, de comprendre comment celles-ci deviennent actives et progressent.

## **2. Résultats de l'étude empirique portant sur la prise en charge du problème de l'incision dans la Vallée de la Drôme**

Cette étude s'appuie sur une analyse longitudinale portant sur une quinzaine d'années, reposant à la fois sur des documents permettant de faire revivre l'histoire de cette période et sur des entretiens d'acteurs actuels du domaine de l'eau.

### **2.1. Construction d'un dispositif de régulation**

1- La mise sur agenda du problème de l'incision dans la Vallée de la Drôme est permise par une transformation du cadre local et national de gestion de l'eau (prise de responsabilité du DAVD dans la gestion de l'eau et création de la procédure de SAGE) qui permet de rendre négociable cette question. L'enjeu de la négociation est non seulement de mettre un terme aux tensions existantes mais d'instaurer de nouveaux modes de la gestion physique des cours d'eau.

Ce faisant s'instaure aussi une négociation de la gouvernance de bassin.

2 – Dans le cadre du SAGE, la négociation de la gestion physique des cours d'eau est traité sur un mode politique visant à faire accepter aux acteurs locaux un mode de gestion physique des cours d'eau fondé sur un principe prioritaire de protection des rivières ; cette négociation s'appuie sur une expertise scientifique de géomorphologie.

3 – La négociation de la gestion physique des cours d'eau aboutit à un protocole d'accord qui reprend largement les préconisations des scientifiques et qui définit un dispositif global de régulation de la gestion physique des cours d'eau.

Ce protocole d'accord laisse toutefois apparaître une zone de flou : l'interaction entre la gestion physique des cours d'eau et la gestion des risques d'inondation n'est pas traitée alors qu'il existe des contradictions possibles entre les actions conduites dans ces deux domaines. Par ailleurs, ce protocole d'accord ne garantit pas une acceptation politique des mesures (désapprobation du Conseil Général).

En outre, apparaît une incertitude d'ensemble sur la gouvernance de bassin (responsabilité de la mise en œuvre du SAGE).

### **2.2 Mise en œuvre du dispositif de régulation**

4 – L'application du dispositif de gestion du SAGE de la Drôme consacre, à travers la mise en place d'un second contrat de rivière, la déconnexion entre deux domaines de régulation de l'eau – l'entretien des cours d'eau et la protection contre les risques d'inondations - et instaure une gouvernance de bassin reposant sur les intercommunalités (CCVD et CCD) qui constitue toutefois un système instable du fait de l'avenir incertain du SMRD.

5 – Le dispositif de régulation de la gestion physique des cours d'eau s'intègre difficilement au plan territorial :

- l'enjeu de l'entretien des rivières reste secondaire pour les collectivités territoriales (priorité à la gestion des étiages à l'aval ; dispositif de gestion de l'entretien des rivières instable à l'amont) ;

- les actions conduites dans ce domaine s'articulent peu avec le développement local ;

- le dispositif de régulation de la gestion physique des cours d'eau peine à prendre en charge la gestion des sédiments, dont les moteurs ou les dispositifs d'incitation restent largement extérieurs au système de gouvernance de bassin en place.

6 – Des tensions entre domaines de régulation se révèlent dans des négociations locales :

- sur la gestion des « pièges à graviers » du Diois (impasse et position d'« attentisme »)

- sur le rôle des associations syndicales (simples agents de surveillance ou gestionnaires autonomes des rivières ?)

Elles soulèvent la question centrale suivante : une logique de protection des cours d'eau dans l'entretien des rivières et des berges est-elle exclusive d'une logique de protection contre les risques d'inondation ?

7 – Le problème de l'entretien des digues longtemps occulté mais dorénavant mis sur l'agenda pose aujourd'hui, à travers notamment la question de la répartition des coûts de réparation des digues, le problème de l'évolution du système de gouvernance de bassin en place.

### **3. Conclusion**

La mise en place d'une régulation de la gestion physique des cours d'eau dans la Vallée de la Drôme est indissociable de la mise en place d'une régulation d'ensemble du domaine de l'eau dans cette vallée sous la forme de l'instauration d'un système de gouvernance de bassin, qui en garantit la possibilité de construction, mais qui en conditionne aussi la forme (principe prioritaire de protection des cours d'eau ; mise en œuvre dans le cadre des intercommunalités) ainsi que, dans une certaine mesure, la pérennité. *A contrario*, le système de gouvernance de bassin est questionné par les tensions qui se révèlent entre entretien des cours d'eau et protection contre les risques d'inondation et par la difficile intégration territoriale du dispositif de régulation de la gestion physique des cours d'eau, et est même remise en cause par l'émergence d'un problème de gestion physique jusqu'alors occulté, celui de l'entretien des digues.

Décrypter les négociations de la régulation territoriale du domaine de l'eau peut donc être un atout pour la conduite de l'action publique, en permettant la construction d'un cadre de réflexivité permettant aux gestionnaires de mieux situer leur action.



## **Le droit des cours d'eau confronté à la complexité des hydrosystèmes**

---

Aude FARINETTI,  
Institut du Droit de l'Environnement – Lyon,



## **Le droit des cours d'eau confronté à la complexité des hydrosystèmes**

---

*Aude FARINETTI, Institut du Droit de l'Environnement - Lyon*

Le droit des cours d'eau évolue d'une appréhension sectorielle vers une appréhension globale, seule à même de saisir la complexité des hydrosystèmes et d'éviter les dysfonctionnements résultant de l'approche sectorielle. Le droit applicable à la gestion du transfert sédimentaire illustre cette tendance.

D'abord, dans ce domaine, l'approche sectorielle a concouru au déficit sédimentaire : le droit a en effet organisé ou favorisé la lutte contre l'érosion des versants ou des berges des cours d'eau, l'exploitation des granulats alluvionnaires ou de l'hydroélectricité.

Ensuite, le droit s'est emparé de la problématique de recharge sédimentaire, intégrant ce faisant l'une des dimensions de la complexité de l'hydrosystème fluvial, par la réhabilitation des processus érosifs, la maîtrise des extractions de granulats alluvionnaires et peut-être prochainement l'intégration du transfert sédimentaire dans la législation relative à l'hydroélectricité.

Parallèlement, ces nouveaux instruments bénéficient du choix opéré pour une organisation de la gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants, condition indispensable à l'appréhension de la complexité de l'hydrosystème.

On pourrait toutefois largement améliorer le dispositif, par une observation sociale du fleuve propice à une simplification et à une meilleure lisibilité du droit applicable qui demeure largement inextricable.





## Le droit des cours d'eau confronté à la complexité des hydrosystèmes.

Aude FARINETTI



## INTRODUCTION

- Le droit des cours d'eau: d'une approche sectorielle à une approche globale apte à saisir la complexité de l'hydrosystème.
- Le droit applicable au transfert sédimentaire: une illustration de cette problématique.
- Plan:
  - I. Le déficit sédimentaire, une conséquence du caractère sectoriel des législations.
  - II. La recharge sédimentaire, un objectif facteur d'intégration juridique de la complexité.
  - III. La gestion du transfert sédimentaire à l'échelle des bassins versants, une condition d'appréhension de la complexité.



## I. Le déficit sédimentaire, une conséquence du caractère sectoriel des législations.

- A. La lutte contre l'érosion
- B. L'exploitation des carrières
- C. L'exploitation de l'hydroélectricité



## A. La lutte contre l'érosion

- La lutte contre l'érosion des versants:
  - Le droit forestier incite, par la législation sur la restauration des terrains en montagne, au reboisement, et parallèlement, il encadre strictement les défrichements.
- La lutte contre l'érosion latérale:
  - Le droit reconnu aux riverains de se protéger contre l'action des eaux a conduit à l'édification d'obstacles à la translation latérale des cours d'eau.



## B. L'exploitation des carrières

- Le droit de propriété des riverains sur le lit des cours d'eau non domaniaux comme fondement à l'exploitation des granulats alluvionnaires.
- Avant la loi du 4 janvier 1993 : une activité soumise à autorisation, mais dont l'exploitation est facilitée par la nécessité de fonder le refus sur une atteinte à une disposition d'intérêt général.



## C. L'exploitation de l'hydroélectricité

- La loi du 16 octobre 1919 : un souci d'assurer l'indépendance énergétique de la nation.
- Une intégration progressive de la protection de la faune piscicole.
- Une réglementation indifférente au transfert sédimentaire.



## II. La recharge sédimentaire, un objectif facteur d'intégration juridique de la complexité.

- A. La réhabilitation des processus érosifs.
- B. La maîtrise des extractions de granulats.
- C. Le projet d'intégration du transfert sédimentaire dans la législation relative à l'hydroélectricité.



## A. La réhabilitation des processus érosifs.

- L'érosion des versants : des perspectives expérimentales incertaines.
- La nomenclature eau (travaux de protection de berge par des techniques autres que végétales ; implantation des digues).
- Les servitudes de protection de l'espace de mobilité des cours d'eau.



## B. La maîtrise des extractions de granulats.

- L'interdiction des extractions dans l'espace de mobilité des cours d'eau.
- L'interdiction des extractions en lit mineur.
- La soumission de certaines opérations d'entretien au régime des installations classées pour la protection de l'environnement.



## C. Le projet d'intégration du transfert sédimentaire dans la législation relative à l'hydroélectricité

- Le projet de loi du 9 mars 2005 ambitionne d'améliorer la gestion du transit sédimentaire
  - en imposant aux ouvrages au fil de l'eau des ouvertures régulières pour permettre notamment le transport naturel des sédiments.
  - en intégrant la gestion du transit sédimentaire dans les modalités de gestion des barrages.



### **III. La gestion du transfert sédimentaire à l'échelle des bassins versants, une condition d'appréhension de la complexité.**

- A. Des compétences territoriales inadaptées au transfert sédimentaire.
- B. L'intégration de la problématique sédimentaire dans les outils de planification de la gestion de l'eau.



### **A. Des compétences territoriales inadaptées au transfert sédimentaire.**

- Les riverains, les communes, les départements...
- Nuances: les associations syndicales de propriétaires riverains, les groupements de collectivités locales.



## B. L'intégration de la problématique sédimentaire dans les outils de planification de la gestion de l'eau.

- Le SDAGE RMC invite à « limiter au minimum les travaux à fort impact en rivières en développant notamment les approches intégrant les principes de la dynamique fluviale et en reconnaissant l'intérêt de la préservation de l'espace de liberté ».
- Le SAGE Drôme, se fixe notamment comme objectifs de « stopper le phénomène d'incision quasi-généralisée des cours d'eau du bassin », « préserver la charge de fond et sa liberté de transit », ou encore de « restaurer et entretenir un corridor végétal dynamique permettant (...) la divagation naturelle de la Drôme ».
- Une démarche confortée par la directive cadre sur l'eau : les SDAGE doivent comporter les mesures conduisant au bon état écologique, atteint notamment par référence à des paramètres hydromorphologiques.



## Conclusion

- L'observation sociale du fleuve pourrait contribuer à relever le nouveau défi que l'hydrosystème lance au droit : saisir la complexité dans la simplicité.



## **Le milieu humain, condition de la gestion des cours d'eau**

---

André VINCENT  
La Maison du fleuve Rhône – Givors



## **Le milieu humain, condition de la gestion des cours d'eau**

---

*André VINCENT, La Maison du fleuve Rhône - Givors*

A partir du cas du SAGE Drôme, il s'agit de montrer comment et en quoi l'analyse du « milieu humain » permet de comprendre le contexte social et culturel dans lequel s'inscrit une politique de gestion de l'eau. Les systèmes de représentations que l'enquête de terrain permet d'identifier se révèlent en effet à ce point contradictoires qu'ils expliquent l'hostilité manifestée localement au volet restauration physique de la rivière.

Dès lors, ce n'est plus l'« acceptabilité sociale » de telle ou telle technique préconisée par les sciences bio-physiques qu'il convient de déterminer, mais plutôt les conditions d'élaboration d'une rencontre et d'un dialogue entre ce qui ressort comme deux paradigmes socio-culturels antagonistes.





## Le milieu humain, condition de la gestion des cours d'eau.

André Vincent  
Maison du fleuve Rhône



- « Paradoxes, obstacles et enjeux de la restauration physique de la rivière Drôme »
- Volet anthropologique du programme « sciences, transformation de l'action publique et prospective : la gouvernance de l'eau en question dans le bassin de la Drôme ». Appel d'offre CNRS-PEVS « Territoires, environnement et nouveaux modes de gestion : la 'gouvernance' en question ».
- Site atelier Drôme de la ZABR - Rapport final, juin 05



- Question initiale : acceptabilité sociale de la recharge sédimentaire.
- Cadre d'analyse retenu : le « milieu humain » ou encore le contexte social et culturel présidant à la mise en œuvre du SAGE Drôme.
- Objectif : non pas mesurer l'état de l'opinion à un instant T, mais analyser les « systèmes de représentations »\* des acteurs en présence.
- \**Système de représentation : ensemble des idées et des valeurs propres à une société ou un collectif humain*



- Cadre théorique : « anthroposystème »
- « *L'anthroposystème est un système interactif entre deux ensembles constitués par un (ou des) sociosystème(s) et un (ou des) écosystème(s) naturel(s) et/ou artificialisés s'inscrivant dans un espace géographique donné et évoluant dans le temps. Ces écosystèmes sont occupés, aménagés et utilisés par les sociétés, ou bien, s'ils ne le sont pas, leur existence est nécessaire à leur vie et leur développement social. Les sociétés qui vivent et/ou utilisent cet espace sont constituées de groupes sociaux ayant des intérêts et des enjeux propres* »  
Levêque et Van der Leuw, *Quelle nature voulons nous ? Pour une approche socio-écologique du champ de l'environnement*, Elsevier, 2003.



- **Ethnographie de la rivière**
- Un sujet lancinant : l'entretien du cours d'eau.
- 1- Des savoirs vernaculaires relatifs au fonctionnement de la rivière et à la protection des terres riveraines ; en rapport avec une préoccupation essentielle : la crue qui « mange » les terres.
- 2- Des discours différents selon les acteurs en présence : agriculteurs et propriétaires riverains ; professionnels du tourisme ; techniciens et gestionnaires ; néo-habitants.



- **Qui en dit quoi ?**
- 1- agriculteurs : défendre la propriété contre la rivière « ogresse » ;
- 2- professionnels du tourisme : protéger les infrastructures et aménager le cadre de l'activité
- 3- techniciens : une réponse à l'abandon par les riverains ; une gestion répondant à des principes technico-scientifiques et réglementairement encadrée;
- 4- néo-habitants : « laisser la vivre », à condition que les habitations ne soient pas menacées.



- **Un sujet qui fait débat.**
- Inondation de décembre 2003 ravive débats et tensions : le manque d'entretien est la cause des inondations pour les populations locales.
- A qui la faute ?
- 1- riverains : « on ne fait plus », mais « on ne peut plus rien faire ».
- 2- techniciens : incompréhension par les riverains du mode de gestion, lequel répond à un abandon de la rivière.
  
- Une rivière abandonnée ?



- **Synthèse de l'ethnographie**
- Pas d'opposition globale au SAGE, mais un axe du contrat de rivière dénoncé : la restauration physique de la Drôme.
- Question générale de l'entretien nous donne à voir :
- 1- des fractures entre les acteurs en présence ;
- 2- des fractures qui se construisent sur des couples d'opposition ;
- 3- une incompréhension chez les riverains vis-à-vis de la gestion des sédiments ;
- 4- un sentiment de dépossession ;
- 5- des réactions : contournement de la loi, révolte...



- **A chacun sa rivière**
- Question de la restauration physique est révélatrice des systèmes de représentations à l'œuvre au sein des différents acteurs :
- 1- sauvage ou domestique ? primat de l'Homme ou primat de la nature ? la terre patrimoine individuel ou la rivière « bien commun » ?
- 2- être de l'amont ou être de l'aval ;
- 3- la protection, une affaire personnelle.
  
- Le SAGE mobilise un système de valeurs contradictoires avec celui des populations riveraines « autochtones ».



- **La rivière « habitus »**
- Habitus = des schèmes culturels, des manières d'être et de faire, des façons de penser, de concevoir les choses et le monde ancrer en chaque individu au point de constituer des « routines ».
- Toute remise en cause de celles-ci représentent pour l'individu une remise en cause de ce qui le fait socialement et culturellement.
  
- Nous sommes donc face à deux paradigmes socio-culturels qui s'affrontent.



- Tout l'enjeu de l'analyse du « milieu humain » consiste donc en la détermination du contexte social et culturel de mise en œuvre d'une politique de gestion de l'eau. Quelles représentations, quelles valeurs sont à l'œuvre ... lesquelles sont des obstacles ou au contraire des points d'ancrage possibles au regard des objectifs fixés et des actions envisagées pour les atteindre ?
- Partant, quel dispositif d'association mettre en place, selon quelle méthodologie... ?
- Recours à habitus pousserait plutôt du côté du « dialogue interculturel » : la gestion de l'interculturalité comme condition de la gestion sédimentaire de la Drôme ?

# **PLAN DECENNAL DE RESTAURATION DES RHONE COUR-CICUITES ET APPORT DES SCIENCES SOCIALES**



**Elaboration et mise à l'épreuve  
d'une méthode pour rendre compte  
d'une dynamique sociale autour  
du programme de réhabilitation des Rhône  
court-circuités**

---

Gilles ARMANI  
La Maison du fleuve Rhône – Givors



## **Elaboration et mise à l'épreuve d'une méthode pour rendre compte d'une dynamique sociale autour du programme de réhabilitation des Rhône court-circuités**

---

*Gilles ARMANI, La Maison du fleuve Rhône - Givors*

Nous présentons ici une méthode pour le volet socio-économique du suivi scientifique du plan décennal de restauration hydraulique et écologique du Rhône. La définition de cette méthode nous avait été commanditée par la DIREN de bassin et par l'Agence de l'eau RM & C et devait pouvoir être mise en œuvre sur les différents sites concernés par le programme décennal.

De fait, depuis deux ans, le suivi du programme de réhabilitation demandé par le Syndicat du Haut Rhône, constitue une opportunité de mise à l'épreuve de cette méthode.

La première phase du protocole passe par l'établissement d'un « état des lieux » qui servira d'état de référence avant le début des travaux de réhabilitation, ceci dans une perspective de comparaison lors des différents stades d'avancée du programme. Il est accompagné d'un travail visant à la compréhension de la « problématique locale » à travers l'étude géopolitique et ethno-historique du site concerné. Ensuite, une campagne annuelle d'observation permettra de suivre les évolutions socio-économiques au cours du programme. La construction d'indicateurs s'impose comme outil de comparaison dans le temps et dans l'espace. Nous avons élaboré trois types d'indicateurs : les indicateurs de perception du site dans son évolution, les indicateurs quantitatifs, et les indicateurs du devenir du lieu.





## Elaboration et mise à l'épreuve d'une méthode pour rendre compte d'une dynamique sociale autour du programme de réhabilitation des Rhône court-circuités

- Gilles Armani, Maison du fleuve Rhône



## Une méthode adaptée pour le programme décennal

- 6 sites prioritaires
- Un même programme
- Des configurations singulières



## Un protocole de suivi scientifique du volet socio-économique

- Problématique locale
- L'état initial
- Ethnographie du site
- Les indicateurs
- L'analyse



## La problématique locale

- Comprendre la spécificité de chaque site
  - Contexte géo-politique et ethno-historique
  - Objectifs du volet socio-économique du programme



## L'état initial

- Un état de référence pour comparer un « avant » et un « après »
  - Observer les pratiques et usages
  - La perception des usagers avant les travaux de réhabilitation
  - Les attentes du public
    - Deux paramètres importants :
      - Des perceptions en fonction de pratiques particulières
      - Le temps :
        - » Période de l'année, de la journée ; le temps qui passe
        - » La température



## Ethnographie du site

- Etude dès la fin du gros œuvre du programme de restauration
  - Evaluer la compréhension du projet par le public
  - Les réactions à chaud vis-à-vis du projet



## Ethnographie du site

- Campagnes d'études périodiques programmées à long terme
  - Une campagne systématique annuelle pendant les périodes de pic de fréquentation observées lors de l'état des lieux
  - Quelques jours chaque mois le reste de l'année
  - Une certaine flexibilité dans l'élaboration du calendrier



## Des indicateurs pour quoi faire ?

- Comparer des résultats sur une échelle de temps
- Un outil d'aide à la prise de décision



## Les indicateurs

- Indicateurs de la perception du site dans son évolution
- Indicateurs quantitatifs
- Indicateurs du devenir du lieu



## L'analyse

- Comprendre l'évolution des pratiques dans le temps
- Evaluer l'écart entre les attentes initiales et la perception du réel
- Mise en perspective des différences de perceptions en fonction des pratiques



## Un dispositif de suivi

- Mise en place d'un comité de pilotage
- Accompagnement du gestionnaire dans une perspective de développement durable



## Tableau récapitulatif

Quoi ?	Pourquoi ?	Comment ?	Qui ?
Etat des lieux initial et problématique locale	Etat de référence (t0)	Etude socio-historique du site ; Ethnographie du site (cf. ci-dessous)	Usagers, porteurs de projets, associations
Ethnographie du site	Cartographie des pratiques à différents stades du projet de réhabilitation (t0, t1, t2, tn)	Entretiens Questionnaire Observation Comptage Etude de documents	Usagers, porteurs de projets, associations
Construction des indicateurs	Comparer des tendances dans le temps et dans l'espace	Dégager des observations et des discours récurrents	Usagers, Porteurs de projets, associations
Analyse des données	Evaluation des effets socio-économiques de la restauration des RCC ; gestion des sites	Mise en place d'un comité de pilotage ; accompagnement du gestionnaire dans une perspective de développement durable	Gestionnaire, équipes du suivi scientifique écologique et socio-économique



## La mise à l'épreuve sur le haut Rhône

- Deux ans de suivi socio-économique
- Des observations prometteuses



**Suivre le parcours d'une action publique  
environnementale :  
approche sociologique de la restauration  
écologique des bras court-circuités de  
Montélimar et Donzère-Mondragon**

---

Carole BARTHELEMY  
Cemagref - Lyon



## **Suivre le parcours d'une action publique environnementale : approche sociologique de la restauration écologique des bras court-circuités de Montélimar et Donzère-Mondragon**

---

*Carole BARTHELEMY, Cemagref - Lyon*

L'objet de cette communication repose sur une recherche sociologique entreprise dans le cadre d'un post-doctorat réalisé au sein du CEMAGREF, en collaboration entre le Laboratoire d'Hydroécologie Quantitative de Lyon et des membres de l'UMR Gestion de l'Eau, Acteurs, Usages de Montpellier. Cette recherche est liée à une question interne au CEMAGREF concernant un dialogue interdisciplinaire entre Ecologie et Sociologie. Les écologues du laboratoire d'Hydroécologie Quantitative travaillent sur la modélisation statistique de l'impact écologique de l'augmentation de débits réservés dans les bras court-circuités du Rhône, dans le cadre notamment, du suivi du programme Décennal de Restauration Hydraulique et Ecologique. Un tel objet, la restauration écologique du fleuve pouvait également être étudié par la sociologie.

En effet, la démarche sociologique permet d'analyser la ou les manière(s) dont les différents acteurs, impliqués dans le programme Décennal, perçoivent et s'engagent dans un projet de restauration écologique. En nous focalisant sur un groupe social spécifique, les élus locaux, dont les communes longent les vieux Rhône de Montélimar et Donzère-Mondragon, il s'agit d'étudier l'articulation entre un projet écologique et le rapport social reliant ces élus au fleuve. Le rapport social se compose de trois éléments : les représentations du fleuve, les usages qui en sont faits et les réseaux d'actions qu'il génère. On peut donc expliquer les formes d'engagement des élus locaux quant à ce rapport social au Rhône.

Dans les cas de Montélimar et Donzère-Mondragon, les objectifs premiers d'un meilleur fonctionnement de l'écosystème fluvial ont dévié vers une prise en compte de l'écoulement des crues. La question qui se pose alors est la possible combinaison entre la restauration écologique et la lutte contre les inondations, largement souhaitée par les élus.

Cet exemple illustre, de manière pertinente, l'intérêt d'une démarche sociologique dans l'application des politiques contemporaines de gestion de l'eau qui, en sollicitant de plus en plus souvent les acteurs sociaux, ne peuvent faire l'impasse du sens et de l'intérêt que ces acteurs accordent à la politique envisagée.





**Carole Barthélémy**  
Sociologue, Post-doctorante CEMAGREF  
Laboratoire d'Hydroécologie Quantitative, Lyon  
UMR G-EAU, Montpellier

**Suivi du parcours d'une action publique  
environnementale :  
approche sociologique de la  
restauration écologique des Rhône  
court-circuités de Montélimar et  
Donzère-Mondragon**



- Recherche issue d'un questionnaire interne au sein du CEMAGREF : autour de l'interdisciplinarité **entre écologues et sociologues**
- **Regard interdisciplinaire sur la restauration des bras court-circuités du Rhône** : lié aux travaux du laboratoire d'Hydroécologie Quantitative (CEMAGREF, Lyon) dans le cadre du Programme Décennal de Restauration Hydraulique et Ecologique du Rhône
- **Différent** d'une étude « d'aide à la décision » mais **complémentaire** du suivi effectué par la Maison du Fleuve Rhône



### Comment le sociologue envisage le P10 et la restauration des Rhône court-circuités?

- une politique publique agissant à **différentes échelles** : nationale, régionale, globale, locale
- mettant **en réseau des acteurs sociaux différents** : services de l'État, établissements publics, organismes scientifiques, collectivités locales, associations de protection de la nature
- suscitant des **interactions** entre la restauration écologique et des enjeux socio-économiques et politiques autour du Rhône



- « **Le milieu social n'est jamais neutre** »  
J'explique l'engagement des acteurs/P10 quant à leur « rapport social » au Rhône : représentations, usages, réseaux d'actions
- **Groupe social étudié : des élus locaux** des RCC de Montélimar et Donzère-Mondragon (processus en cours, fort potentiel écologique)



Figure 4  
Situation des 15 aménagements en dérivation du Rhône gérés par la CNR,  
et configuration type des aménagements.



Une approche sociologique « locale »

OBJECTIFS

METHODOLOGIE

1 – Les traductions de l'augmentation de débit et la restauration des îlots

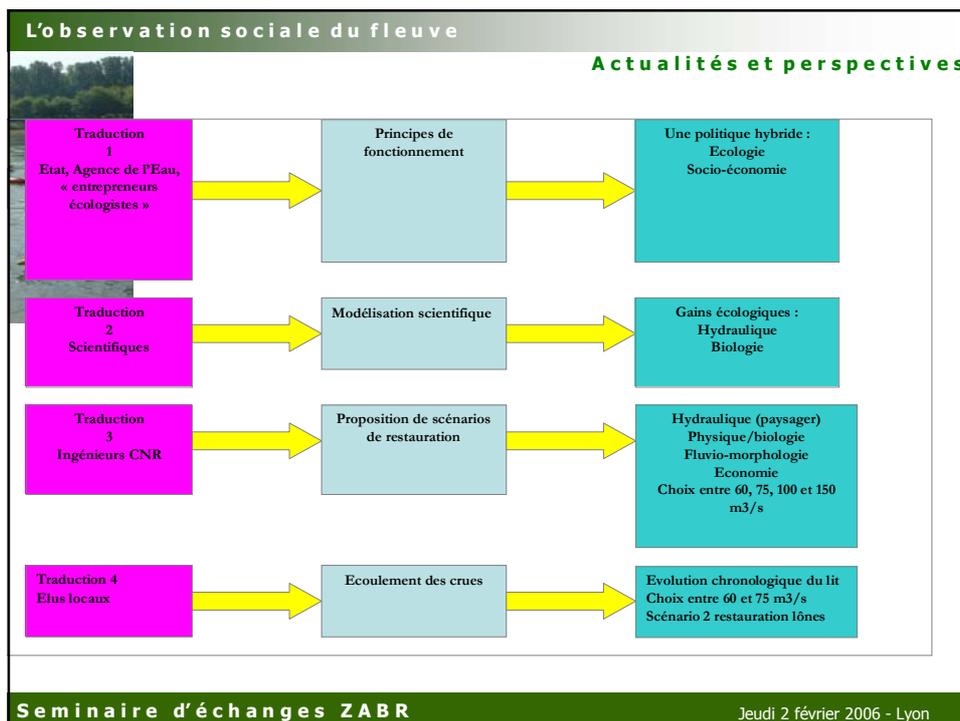
Analyse interdisciplinaire des rapports d'expertise

2 – L'appropriation ou non par les élus locaux du P10

Enquête qualitative auprès de 17 élus

3 – L'articulation entre le P10 et le plan Rhône (inondations)

Enquête auprès des autres acteurs du P10 (28), suivi des réunions publiques



**L'observation sociale du fleuve** **Actualités et perspectives**



## Les traductions de l'objet « technico-scientifique » sur le site de Montélimar

- **Malléabilité de l'objet**  
de la restauration écologique à la gestion locale des inondations (restaurer les îlônes, meilleur écoulement des crues)
- **Réseaux d'acteurs**  
« Médiateur environnemental » : ingénieurs de la CNR

**Seminaire d'échanges ZABR** Jeudi 2 février 2006 - Lyon



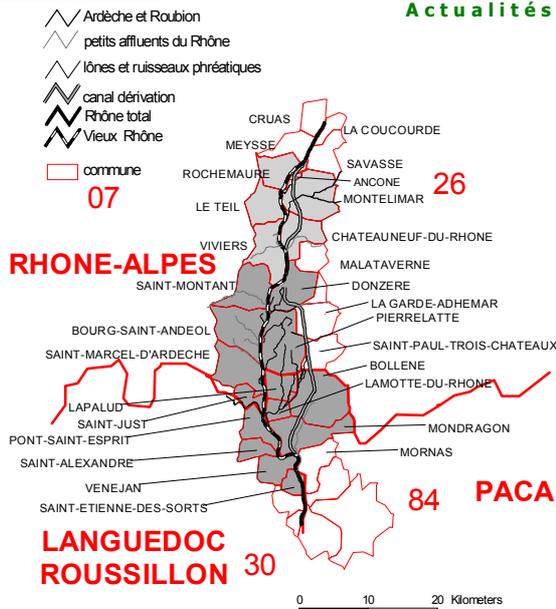
## Les élus locaux et le P10 [chercher des variables explicatives pour expliquer leur possible engagement]

### 1 - Des priorités autour du Rhône

- 1) Sécurité des personnes et des biens
- 2) Enjeux économiques (taxes professionnelles)
- 3) Enjeux patrimoniaux et écologiques

### 2 - Configuration de la commune/Rhône

Plus le risque inondations est fort, plus les élus s'intéressent à leur territoire fluvial et donc au P10





### 3 – Choix de développement local

(étude des syndicats intercommunaux)

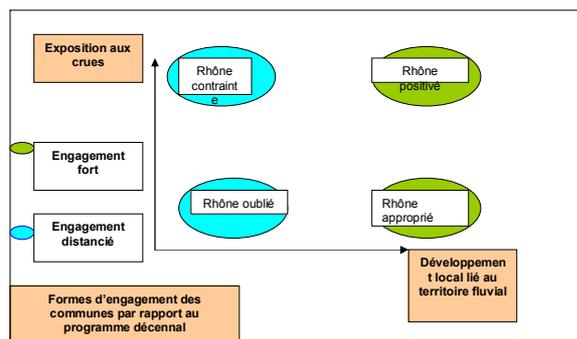
Intégrer ou pas le fleuve dans son territoire communal :  
activités fluviales, valorisation des berges...

Rhône « espace symbolique » : sentiment d'appartenance  
mais espace peu pratiqué

### 4 – Enjeux politiques locaux

Le fleuve : objet, d'investissement politique

Réseaux et obligations politiques des élus



14 communes

11 « Rhône positivité » - 2 « Rhône oublié » - 1 « Rhône contrainte »



## Le souhait d'articulation entre la restauration écologique et la lutte contre les inondations

- **Changement d'échelles :**  
du site de Montélimar à des politiques « globales » menées autour du Rhône par l'Etat et les régions
- **Arguments des élus locaux :** creuser les lônes pour un meilleur écoulement des crues
  - nécessité de gérer les sédiments comblant le lit (dragage)
  - savoirs profanes autour du fonctionnement du fleuve



- **Arguments de la sphère politique et scientifique : incertitude technique et financière**
  - Apport des géomorphologues : gérer les sédiments fins des marges alluviales
  - Estimation technique de l'écoulement des inondations
  - Financer l'écologie et/ou les crues?



## Conclusion

### Les approches sociologiques et les politiques de gestion de l'eau

1. **Mettre en valeur des appropriations divergentes** de ces politiques en fonction des acteurs sociaux et de leur échelle d'actions

[ P10 = de l'écologie aux inondations, rôle majeur des élus locaux]

2. **A la recherche d'un compromis : articulation entre**

- les expertises scientifiques
- les articulations entre connaissances scientifiques et connaissances profanes
- les ajustements politiques et financiers

**D'où la nécessité des approches interdisciplinaires...**

# **Le Rhône, une scène de la gouvernance métropolitaine**

---

Stéphanie BEAUCHENE  
La Maison du fleuve Rhône - Givors



## **Le Rhône, une scène de la gouvernance métropolitaine**

---

*Stéphanie BEAUCHENE, La Maison du fleuve Rhône*

Le changement de paradigme qui guide notre relation à l'environnement s'accompagne d'un chantier réel au travers du fleuve ; et le processus de métropolisation fait apparaître la question fluviale comme un sujet actif. En ce sens, le fleuve représente un théâtre d'opérations des modalités de gouvernance d'autant plus fécond car jusqu'alors non saisi.





## Le Rhône, une scène de la gouvernance métropolitaine



## Contexte de la réflexion

- ZABR - Appel d'offre du CNRS  
« Territoires - environnements et nouveaux modes de gestion »
- Morceaux choisis d'un temps d'échanges orchestrés  
« Le fleuve métropolitain. Le Rhône dans l'aire urbaine lyonnaise, du Parc de Miribel Jonage au Parc du Pilat » (octobre 2004)



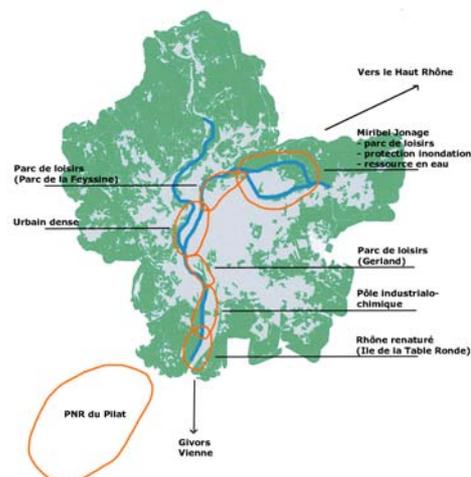
## Le processus de « métropolisation »

- Multiplicité des échelles
- Évanescence des ancrages territoriaux
- Nouvelles alliances
- Diversification des usages de l'espace

## Le fleuve, un sujet actif de ce processus ?



## Le fleuve dans la métropole





## Hétérogénéités

- Les parcs de loisirs  
Miribel Jonage - Tête d'Or, La Feyssine, Gerland
- L'urbain dense  
Les quais
- Les ports
- Le pôle industrialo-chimique et pétro-chimique
- Les canaux péri-urbains
- Le pôle urbain secondaire
- Le Parc du Pilat



## Dynamiques propres et signes distinctifs

- Paysages
- Activités / usages
- Empreintes de l'urbanisation



## Pluralité d'usages

Transport - Energie - Agriculture - Tourisme - Loisirs - sports - Espace public

## Diversification des acteurs

Opérateurs - élus - techniciens - scientifiques - acteurs économiques - associations



## La figure contemporaine du fleuve

- Infrastructure  
De transport, naturelle, touristique, culturelle  
↳ Aménagements spécifiques
- Kaléidoscope d'usages - usagers  
↳ Temporalités diverses



## Le fleuve métropolitain

- La nature en ville  
Opposition ↑ co-présence  
↑ enchevêtrement
- L'imbrication territoriale  
Chapelet de territoires (administratifs et de projets)
- Centre-périphérie ↑ multipolarités  
Des pôles singuliers structurent le linéaire  
Fleuve préservé - fleuve littoral - fleuve fret



## Fleuve et gouvernance



## La gouvernance

- L'hypothèse d'un dysfonctionnement de l'action publique
- Le souhait d'une nouvelle régulation publique
- De nouvelles modalités d'actions publiques



## Enjeux

Engager un processus d'association, de participation et de négociation entre les différents interlocuteurs



## Gouvernance urbaine

- De nouveaux partenariats (privé-public)
- Reformulation de l'action publique
- Mise en place d'un dispositif de participation et d'adhésion
- Co-élaboration du dispositif
- Coopération entre les collectivités territoriales
- Élaboration de nouveaux instruments de gestion



## Le sens de la nature

- La perception de la nature
- La compatibilité des usages
- Le renouvellement de la méthodologie
- De nouveaux concepts
- Les modalités de redécouverte



## Communautés, dynamiques sociales et milieux naturels

- La relocalisation
- Le lien
- La communauté
- Les principes d'aménagement
- La logique de développement

# Z A B R

Zone Atelier Bassin du Rhône



Domaine scientifique de la Doua  
66 bd Niels Bohr – BP 2132  
F-69603 Villeurbanne Cedex  
Tél : 04 72 43 83 68 – Fax : 04 72 43 92 77  
mél : asso@graie.org - www.graie.org

